

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2024/017

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 25

SÉANCE EN DATE DU 27 FÉVRIER 2024

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 1 : TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE SARRALBE – 2^{ème} TRANCHE 2024/2025 :
ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

M. Arnaud Jechoux, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 11 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de rénovation et d'amélioration thermique du centre sportif et culturel pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 1.264.500€ HT correspondant à la deuxième tranche de travaux 2024/2025 :

→ Démolition et reconstruction du dallage de la salle de sports collectifs suite à des malfaçons d'origine :

Pose d'une isolation thermique sous le dallage par des panneaux en polystyrène expansé d'une épaisseur de 16cm.

Pose d'un nouveau revêtement de sol coulé de type polyvalent et homologué pour des compétitions nationales.

→ Rénovation de l'isolation thermique de l'enveloppe extérieure de la salle de sports collectifs comprenant :

* le remplacement du bardage actuel en bardeaux tuiles par un nouveau bardage double peau renforcé par 2 couches croisées d'isolant thermique d'une épaisseur totale de 26cm avec comme finition de parement des panneaux composites de haute densité, type « TRESPA ».

* le remplacement des menuiseries par des menuiseries aluminium à rupture de pont thermique avec l'occultation ou la suppression des surfaces de baies vitrées côté nord, afin d'améliorer l'efficacité thermique et de réduire la surface des parois les plus déperditives tout en respectant l'esthétique globale de l'équipement.

→ Divers travaux annexes liés aux travaux réalisés sur l'enveloppe de la salle de sports collectifs.

Suite à une consultation d'entreprises, passée en la forme d'une procédure adaptée, Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 et 27 février 2024,

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Arnaud Jechoux, adjoint au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,
Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 19 et 27 février 2024,

À l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer les différents marchés aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises la mieux disante	Montant HT	Coût estimatif HT
Lot 01 : Fondations profondes	ROC AMENAGEMENT	77 500,00 €	181 260,00 €
Lot 02 : Gros œuvre	IRION	374 500,00 €	520 340,00 €
Lot 03 : Bardage	SMAC	405 271,18 €	324 200,00 €
Lot 04 : Menuiserie extérieure alu	ALUFEY BRIOTET	17 662,00 €	24 500,00 €
Lot 05 : Électricité	PORT CHRISTOPHE	11 519,34 €	7 000,00 €
Lot 06 : Peinture	HORNBERGER	6 925,00 €	5 800,00 €
Lot 07 : Sol sportif coulé	STTS	117 540,00 €	121 400,00 €
Lot 08 : Éclairage LED	PORT CHRISTOPHE	68 013,75 €	80 000,00 €
TOTAL		1 078 931,27 €	1 264 500,00€
Soit – 185 568,73 € par rapport aux prévisions de l'architecte			

- autorise M. le maire à :
 - signer les marchés avec les entreprises retenues,
 - solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour cette opération,
 - signer tous les documents relatifs à ces travaux,
- prend acte que des crédits nécessaires seront prévus au budget primitif principal 2024,

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 1^{er} mars 2024

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 29 février 2024
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

